

Enquête de l'ABF sur l'information bibliographique

Enquête réalisée en 1994 auprès de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, des bibliothèques des grands établissements, des bibliothèques universitaires ou spécialisées et des CADIST. Résultats analysés par Anne Curt.

Classement des bibliothèques

L'enquête de l'ABF auprès des bibliothèques publiques (cf. p. 9) a permis de revoir le questionnaire adressé aux bibliothèques universitaires et spécialisées et de l'adapter aux besoins des bibliothèques cibles. Ainsi, fin février 1994, l'ABF a reçu 42 nouveaux questionnaires remplis et a récupéré six questionnaires de l'enquête précédente pour quelques bibliothèques universitaires et spécialisées qui n'avaient pas répondu à nouveau. Ces derniers, ainsi que deux questionnaires incomplets de la nouvelle enquête, ont été complétés à l'aide de l'*Annuaire des Bibliothèques universitaires* 1991 paru à La Documentation française en 1993. Le dépouillement concerne de ce fait, tantôt 42, tantôt 48 établissements documentaires. Bibliothèques universitaires, SCD, SICD, bibliothèques de grands établissements et CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) sont bien représentés tandis que peu de bibliothèques spécialisées ont répondu.

Taux de réponse

Afin de découvrir quel a été le taux de réponse, les enquêtes ont été classées

selon la présentation adoptée par les *Bibliothèques dans l'université* qui vient de paraître au Cercle de la librairie. On obtient ainsi :

- 5 bibliothèques de grands établissements sur 6, auxquelles nous adjoindrons l'ENS de Cachan, soit un taux de réponses de 67 % au moins (bibliothèques de l'Institut de France, du Muséum national d'histoire naturelle, de l'Académie nationale de médecine, Bibliothèque byzantine, bibliothèque de l'École normale supérieure de Cachan) ;
- 11 bibliothèques d'université de la région parisienne sur 25 (9 BIU et BS, 16 BU), soit un taux de réponses de 44 % ;
- 25 bibliothèques d'universités de province sur 49, soit un taux de 50 % ;
- 16 CADIST sur 20, soit le taux de réponse le plus élevé, 70 %, (sciences religieuses et langues et littérature germaniques, Allemagne orientale et urbanisme, physique, mathématiques, Amérique latine et Afrique lusophone, Péninsule ibérique, histoire et géographie, histoire médiévale, chimie/pharmacie, botanique, zoologie, biologie végétale et animale, astronomie et astrophysique, art et archéologie).

Le taux moyen de réponse a donc été supérieur à 50 %, et cela bien que l'enquête ait été envoyée en période de bilan annuel, moment peu favorable.

Typologie des établissements et collections

Cinq établissements importants traitent plus de 22 000 documents annuellement. Deux sont à Paris, trois en province. Ils soutiennent six CADIST. Ce sont les BIU de Montpellier, de Bordeaux, la bibliothèque publique et interuniversitaire Sainte-Geneviève, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, la bibliothèque de la Sorbonne. Trois font partie du réseau SIBIL, une du réseau BN-OPALE, une du réseau OCLC.

Viennent, ensuite, 20 établissements ayant un volume d'acquisitions annuel compris entre 6 000 et 13 000 documents. Cinq supportent un CADIST, huit sont en région parisienne, douze en province. Huit partagent le catalogage sur SIBIL, trois sur OCLC, sept travaillent sur le réseau BN-OPALE, deux ne récupèrent rien dont l'un aimerait récupérer des notices de RLIN, le réseau des bibliothèques de recherche américaines.

Sept établissements essentiellement CADIST ont répondu à l'enquête. Parmi eux, un travaille sur BN-OPALE, trois sur SIBIL, trois sur OCLC dont un qui reverse ses notices dans le CCO du CNRS.

Les bibliothèques qui traitent un volume d'acquisitions annuel inférieur à 6 000 documents sont au nombre de seize. C'est le groupe dans lequel les catalogues sources s'équilibrent le mieux. Trois sont à Paris, treize sont en province. Six ont choisi OCLC, cinq BN-OPALE et cinq SIBIL. L'une d'elles semble dériver ses notices du CD-ROM de la BNF et envisage, plus tard, d'écraser ses notices minimales avec celles du Pancatalogue.

Ainsi, 12 bibliothèques travaillent sur OCLC, 14 sur SIBIL, 14 sur BN-OPALE.

Collections

Si les bibliothèques sont classées par la masse documentaire à traiter annuellement, c'est-à-dire par le volume de leurs acquisitions courantes, le nombre de leurs abonnements à des périodiques et le nombre d'autres documents à traiter, on obtient une répartition :

- groupe 1 : par établissements importants traitant plus de 13 000 documents par an ;
- groupe 2 : par établissements traitant entre 6 000 et 13 000 documents par an ;

- groupe 3 : par établissements traitant moins de 6 000 documents par an ;
- CADIST : par établissements CADIST très spécialisés.

C'est à partir de ce classement que sera en partie dépouillée et analysée cette enquête.

Catalogues bibliographiques sources

35 établissements disent qu'ils font du catalogage partagé tandis que 6 affirment ne pas en faire (2, cependant, récupèrent les notices de la Bibliothèque du Congrès à Washington). 40 assurent ne pas utiliser le SBN, mais 9 pourraient envisager de le faire, 12 ne l'envisagent pas et 16 ne se prononcent pas.

Les établissements universitaires et spécialisés dérivent-ils des notices de fichiers bibliographiques sources ?

- 4 établissements (sur 48) seulement ne s'alimentent à aucune source, dont deux attendent de partager le catalogage sur le Pancatalogue, l'un voulant récupérer des notices de RLIN, et un autre étant de création récente.

- 2 établissements de petite taille récupèrent des notices de la Bibliothèque du Congrès grâce à BIBLIOFILE et au logiciel documentaire ISIS (UNESCO) et participent au CCO (catalogue collectif des ouvrages du CNRS).

- 11 établissements (sur 15 bibliothèques au plan national en 1993) plutôt de grande taille (1 du groupe 1, 7 du groupe 2 et 3 du groupe 3) partagent le système BN-OPALE en format INTERMARC. En outre, 2 établissements documentaires récupèrent des notices à partir du CD-ROM de la *Bibliographie nationale française*, et deux, (dont un établissement participant à SIBIL) convertissent rétrospectivement leur fonds par récupération des notices du CD-ROM de la BNF, alors que quatre ont déjà terminé leur conversion rétrospective de cette façon.

- 14 établissements (sur 31 au plan national en 1993) majoritairement de petite taille participent à OCLC en format USMARC dont 5 CADIST, (1 du groupe 1, 4 du groupe 2, 9 du groupe 3).

- 17 établissements (sur 19 au plan national en 1993) partagent le catalogage sur SIBIL en INTERMARC/SIBIL, quelques établissements importants mais, surtout des établissements de petite taille (3 du groupe 1, 1 du groupe 2, 13 du groupe 3).

- 16 établissements localisent leurs collections de publications en série sur le

CCN ou ont terminé de localiser leurs collections rétrospectives mais y participent activement pour les publications nouvellement acquises.

Choix d'une source de catalogage

Ce choix a souvent été fonction de la chronologie de la disponibilité des ressources bibliographiques. Les établissements travaillant sur SIBIL ont été les premiers à partager le catalogage et à récupérer des notices dans leurs systèmes locaux s'ils en avaient un. Les dates d'informatisation du catalogage, du partage et de la récupération remontent à 1984 pour Montpellier, 1986 et 1987 pour 3 établissements, 1988 pour 3 autres, 1989 pour 4, 1990 pour les derniers. SIBIL devrait être peu à peu abandonné d'ici 1995 au profit des deux autres sources de catalogage.

Les bibliothèques travaillant sur OCLC n'y cataloguent que depuis les années 1988-1990. Ce sont souvent des établissements très spécialisés de taille moyenne.

Quant à BN-OPALE, seule la bibliothèque Sainte-Geneviève y participe depuis 1989 pour les documents français comme pour les documents étrangers, avec un taux de satisfaction de 81 à 90 %, bien qu'elle catalogue 25 % d'ouvrages français non déposés à la Bibliothèque nationale de France. La majorité des établissements y participe depuis 1993 seulement, ce retard étant dû à l'arrivée tardive de BN-OPALE parmi les sources conjuguée à des problèmes de conventions entre établissements, de matériel, de réseau et de connexion...

On pourrait penser que le choix d'une source dépendrait du profil d'acquisition de l'établissement. Or, si 3 d'entre eux acquièrent entre 8 et 9 000 documents étrangers par an (Langues orientales, BNUS et Sorbonne), deux ont choisi OCLC et le troisième SIBIL. La bibliothèque du Musée national d'art moderne-CCI du centre G. Pompidou achète 6 500 documents étrangers et n'a pas de sources de récupération bibliographique tandis que Sainte-Geneviève achète 4 500 documents étrangers et catalogue sur BN-OPALE. Toutes les autres bibliothèques acquièrent moins de 3 000 documents étrangers par an (3 plus de 2 000 et 7 plus de 1 000) et se répartissent également sur chaque système.

Pratiques de catalogage

Classement

13 établissements classent leurs documents en rayon à l'aide de la classification décimale Dewey, 20 à l'aide de la CDU, 16 utilisent d'autres classifications. Si la bibliothèque est très spécialisée (6), elle utilise un classement spécialisé propre à son domaine. 7 utilisent la classification de la NLM (National Library of Medicine), 5 des classifications « maison », 2 des classements anciens, 4 des classements numériques ou alpha-numériques.

Classification et indexation matière

Pour l'indexation, 13 utilisent la Dewey, 14 la CDU, 9 d'autres classifications dont celle de la NLM. Quant à l'indexation matière, si aucune n'utilise la liste Blanc-Montmayeur/Danset, 34 indexent selon RAMEAU et 3 comptent le faire, 6 indexent selon la MESH (*Medecine subjectings*), 4 selon un autre système et 2 n'indexent pas. L'intérêt d'indexer selon RAMEAU est clairement affiché lorsque 34 établissements confirment qu'ils récupèrent les indexations autant que possible tandis que 8 seulement les créent systématiquement.

Catalogage partagé

Les acquisitions courantes ont représenté 540 000 volumes en 1992. 35 bibliothèques partagent le catalogage contre 6 qui ne le font pas : 34 pour les livres, 5 pour l'audiovisuel, 4 pour les partitions, 2 pour les non-livres, 16 pour les périodiques.

Réseaux de catalogage partagé

14 ont coché SIBIL, 12 OCLC, 14 BN-OPALE, 16 CCN, 2 CNRS-CCO. 14 disent utiliser une base de données bibliographique étrangère et 20 ont répondu non. 6 utilisent RERO, le réseau romand offrant 1,7 million de notices, et 8 OCLC.

Typologie des connexions

18 passent par TRANSPAC, 11 par RENATER, 10 utilisent des lignes spécialisées, 2 des réseaux ETHERNET, 2 signalent des connexions X25 et CD-ROM.

Chargement des données bibliographiques sur les systèmes locaux

12 bibliothèques récupèrent leurs données à partir de CD-ROM. Ce sont les CD-ROM de la Bibliothèque du Congrès,

d'OCLC, de la *Bibliographie nationale française*. 26 bibliothèques récupèrent leurs données à partir d'interrogations en ligne. 4 signalent qu'elles utilisent un autre moyen, par disquette pour BN-OPALE, téléchargement sur l'OPAC à partir du système SIBIL. Les bibliothèques récupèrent leurs données : 11 par bandes informatiques, 9 par disquette, 6 par téléchargement, 10 par microfiches, 5 par listing papier.

Bandes informatiques et disquettes sont les plus utilisées, mais les connexions récentes à RENATER dont le nombre va s'intensifier permettent de prévoir que les téléchargements seront favorisés dans l'avenir.

Modification des données

18 bibliothèques modifient « fréquemment » leurs données et 18 le font pour leur accès matière. Les bibliothèques récupérant leurs données sur OCLC sont obligées de le faire puisque les vedettes matières sont en anglais. Les plus perfectionnistes modifient l'accès systématique et la description bibliographique (9), plutôt dans le réseau SIBIL. On ne sait pas, cependant, si la raison est que les notices sont incomplètes comme les notices d'attente du dépôt légal ou du système d'acquisition de BN-OPALE que les bibliothèques qui partagent le catalogage ne peuvent modifier ou si les bibliothèques n'acceptent pas une description bibliographique partagée.

25 bibliothèques modifient leurs données locales, c'est-à-dire qu'elles rajoutent leurs cotes et numéros d'inventaire. Elles font partie des bibliothèques qui signalent qu'elles modifient rarement (15) et jamais (3) les notices qu'elles récupèrent.

Informatisation des établissements documentaires

Bien que les questions aient semblé claires lors de la rédaction du questionnaire, elles ont reçu des réponses ambiguës de la part des bibliothèques et le dépouillement n'en est pas simple. Il semble que les bibliothèques ne distinguent pas forcément « informatisation modulaire des fonctions de bibliothèque » d'un « système de gestion intégré de bibliothèque » ou d'un simple SGBD comme base ou d'un logiciel de type documentaire comme TEXTO ou MISTRAL.

Informatisation modulaire

Le ministère de l'Enseignement supérieur a soutenu la société ISL pour les développements de MOBICAT et de MO-

BIBOP jusqu'en 1988, date à laquelle, après un audit du système, il a décidé de l'abandonner. Cependant, il semble que les bibliothèques ont continué à s'adresser à une société qu'elles connaissaient et ont développé une informatisation modulaire, sans toujours prendre les garanties nécessaires pour protéger la propriété de leurs données et leur portabilité.

D'autres petits systèmes comme DATA-TREK ont favorisé cette informatisation de type modulaire sans toujours résoudre les problèmes de fond tels que la récupération des notices et la correspondance des fichiers entre eux. Enfin, des établissements spécialisés de petite taille ont pu se contenter du logiciel documentaire gratuit distribué par l'UNESCO, « ISIS », et le coupler avec un module de récupération de notices de la Bibliothèque du Congrès « BIBLIOFILE ». Ce sont des bibliothèques du CNRS qui participaient au CCO. Cette dernière solution de type documentaire semble convenir à des établissements de petite taille puisque le logiciel peut importer du format MARC. (Peut-il en exporter ?)

Système de gestion documentaire local

32 établissements ont une *gestion documentaire informatisée*. 8 ont un projet de première informatisation. 22 se disent en partie informatisés, 5 ne le sont pas. Les bibliothèques informatisent peu les fonctions autres que celles du catalogage et rares sont celles qui récupèrent des données autres que celles des réservoirs bibliographiques.

Parmi les modules informatisés, 27 notent le prêt, 23 les acquisitions, 36 le catalogage. L'effort pour informatiser les fonctions de gestion, de statistiques et de contrôle est peu important. Moins du quart des établissements semblent se préoccuper d'un système de gestion intégré qui récupère le plus possible de données informatisées ailleurs et les met en relation. Seulement 11 d'entre eux ont informatisé la gestion comptable, 10 les statistiques. 10 seulement récupèrent les données de l'université (10 les inscriptions des étudiants, 6 la gestion comptable).

Pour la consultation publique, 22 établissements ont un OPAC, 7 seulement ont un accès par minitel, 4 éditent leur catalogue sur un CD-ROM (dont 3 sur « Quartier latin »). 13 établissements éditent leur catalogue sur microfiches, 17 sur papier et 3 n'en ont pas (ce qui s'explique difficilement !).

Les établissements qui se sont réinformatisés ont abandonné ISL, ou bien

LIBRA (1), ou encore des logiciels « maison ». L'informatisation semble s'accélérer à partir de 1989 avec dix établissements, 1990 trois, 1991 trois, 1992 huit, 1993 quatre, 1994 trois... corroborant ainsi les efforts d'informatisation que le ministère affiche ces dernières années.

Peu d'établissements ont choisi un système de gestion documentaire local :

- Rennes-II, Orléans, Angers ont acquis récemment DYNIX. Ce dernier est un des logiciels documentaires les plus rodés en Amérique du Nord ;

- parmi les bibliothèques moins importantes, 2 ont choisi récemment LORIS sous UNIX ;

- le SCD de l'université de Franche-Comté vient d'acquérir « AB6 » (SINORG), remarquable par son logiciel de recherche de type documentaire BRS (*Bibliographic Retrieval Search*) ;

- huit bibliothèques ont choisi GEAC-ADVANCE, sept sous UNIX, une sous PICK ;

- Saint-Étienne a choisi GEAC GLIS/9000 ;

- un système MULTILIS sous VMS équipe une bibliothèque nouvelle (développé à l'origine par la bibliothèque de l'université du Québec à Montréal sous le nom de BADADUQ) ;

- viennent ensuite les systèmes tournant sous MS-DOS, UNIX ou VMS comme DATATREK ou BIBLIOFILE/MICRO-ISIS ou TEXTO..., ainsi que tous les produits ISL (MEDIABOP, MOBICAT, MOBIBOP et systèmes de gestion « maison » à la demande et selon les spécificités d'un établissement... fonctionnant sous PROLOGUE ou UNIX) et les OPAC conçus pour ces derniers. DATAPOINT/ORPHÉE, OPSIS et LIBER ne sont pas cités.

UNIX est le système d'exploitation le plus cité alors que la plupart des systèmes tournent en réalité sous PICK/UNIX (14 établissements). Il semble représenter la solution d'avenir et tendre vers une plus grande compatibilité des systèmes entre eux. PROLOGUE vient ensuite pour les produits ISL, VMS pour MULTILIS et certaines versions de DATATREK ainsi que pour SIBIL. MS-DOS est cité pour DATATREK, MICRO-ISIS, CAT 450 d'OCLC, BIBLIOFILE.

Les logiciels ou systèmes d'exploitation de SIBIL et de BN-OPALE en ligne en catalogage partagé sont étrangement cités comme s'ils représentaient l'informatisation locale. La façon dont les bibliothèques s'équipent en matériel est très inégale et privilégie particulièrement le travail interne au détriment de la consultation. Seul, le CADIST de mathématiques d'Orsay, avec une station

SUN qui sert de frontal à son catalogue, est largement accessible. Sainte-Geneviève vient ensuite avec un rapport de 1 terminal de travail pour 8 terminaux de consultation, Rennes-II avec un rapport de 1 à 2, la Sorbonne avec un rapport de 2 à 3. Les autres rapports sont de 1 à 1, 2 à 1, 4 à 1, 3 à 2, 5 à 1 deux fois, 18 à 0, 23 à 0...

Conversion rétrospective

Les bibliothèques universitaires et spécialisées, les grands établissements possèdent 24 millions de volumes, 400 000 titres de revues en 1991. Quatre grands établissements qui ont répondu à l'enquête sont parmi les 5 en France qui possèdent 40 % des collections, (la BNU, Sainte-Geneviève, la Sorbonne et l'Institut de France). Sainte-Geneviève achève la conversion rétrospective de ses collections éditées entre 1970 et 1989. Six établissements ont terminé leur conversion rétrospective, la plupart parce que leur fonds était de petite taille. Deux établissements créés récemment n'ont pas de fonds rétrospectif.

En général, la conversion rétrospective est en cours (un quart des établissements environ). 2 bibliothèques l'ont effectuée à partir des CD-ROM de la BNF, 5 à partir des CD-ROM d'OCLC, 1 à partir du CNRS-CCO, 1 sur BN-OPALE en ligne, 1 sur OCLC en ligne. Ou bien elle est prévue dans les années à venir, souvent, à condition que le ministère la subventionne par des crédits et moyens en personnel. Quelques établissements signalent que leur rétroconversion est effectuée par une société de service (AIC, ISEM, JOUVE...). La majorité semble en avoir chiffré le volume très précisément.

Nombreux sont ceux qui ont terminé la conversion rétrospective des périodiques (11). Cependant, 3 bibliothèques sont encore en train de les convertir rétrospectivement et 7 prévoient de le faire, dont une à partir d'ISSN-COMPACT pour lequel elle affiche le taux remarquable de recouvrement prévisible de 95 %.

SBN

Si aucune bibliothèque n'utilise le serveur bibliographique national, 11 aimeraient le faire pour récupérer des notices dans BN-OPALE et 6 dans OPALINE. Lorsque les établissements ne l'envisa-

gent pas, 9 invoquent des raisons de coût, 2 de temps, 4 manquent d'information, 12 ont des raisons diverses qu'il est intéressant d'étudier de plus près :

- elles attendent que le schéma directeur d'informatisation des BU se mette en place, ainsi que le projet de catalogue partagé du Pancatalogue ;

- elles constatent qu'elles n'ont pas de système informatique capable de les récupérer ;

- elles s'interrogent sur la propriété des notices ;

- elles ne le font pas par manque de personnel, parce que c'est une opération trop compliquée, ou parce que leur tutelle impose une source unique ;

- elles trouvent le taux de recouvrement insuffisant, (15 %) ;

- elles regrettent que les notices ne se trouvent pas assez rapidement dans la base, et se plaignent des délais de mise à jour ;

- elles attendent l'évolution du SBN ;

- 5 bibliothèques se disent liées à la politique du RSF (Réseau SIBIL France).

Souhaits des bibliothèques

14 établissements souhaitent trouver BN-OPALINE sur CD-ROM (contre 1 non, et 22 qui ne se prononcent pas). 9 le désirent pour effectuer leur catalogage courant (13 ne se prononcent pas).

Par contre 31 établissements ont souhaité que la base BN-OPALE soit disponible sur CD-ROM (contre 1 non, et 10 qui ne se sont pas prononcés). 23 utiliseraient pour leur conversion rétrospective, 7 pour le catalogage courant, 7 ne se sont pas prononcés. Les enquêtes montent avec 33 établissements qui désirent utiliser le CD-ROM de la conversion rétrospective de la Bibliothèque nationale de France, des origines de l'imprimerie à 1969 (contre 3 non et 3 sans opinion). 36 (75 %) établissements désirent contrôler les accès de leur catalogue et réclament le CD-ROM des autorités de la Bibliothèque nationale (contre 2 non et 3 sans opinion). Une note définissait clairement ces produits pour éviter les confusions.

Il est clair que les bibliothèques universitaires et spécialisées désirent récupérer d'abord les notices d'autorité de la BNF ; ensuite ses catalogues des imprimés édités sur CD-ROM et déchargeables dans leurs systèmes pour la conversion rétrospective de leurs fichiers et les acquisitions courantes ; depuis les origines jusqu'à 1969 ; à partir de 1970 ; enfin BN-OPALINE, et cela, quelle que soit leur source de catalogue.